

## LE RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE

La « RANDONNÉE GLISSE À RAMONVILLE » est gratuite et ouverte à tous.

### POUR COMMENCER :

- La randonnée est organisée sur une boucle d'environ 6 km accessible à tous.
- Elle est réservée aux **trottinettes, rollers et patins à roulettes**.
- Il est de la **responsabilité de chacun** de savoir si son propre **niveau est compatible** avec la participation à la randonnée.
- Les participants sont tenus d'avoir leur propre **assurance responsabilité civile** pour être assurés en cas d'accident. La mairie se dégage de toute responsabilité.
- Les **mineurs** sont acceptés lorsqu'ils sont encadrés par un **représentant légal**.
- Les vélos sont tolérés **pour les personnes qui accompagneront un participant mineur**.
- Les organisateurs s'autorisent à avertir toute personne dont le matériel ou le niveau serait trop faible vis-à-vis de la difficulté du parcours.

### NIVEAU DE LA SORTIE :

La randonnée est accessible aux débutants. Mais pour y participer, il faut maîtriser tous ces aspects :

- Être capable de rouler sans chercher son équilibre.
- Être capable de prendre des virages sans freiner.
- Être capable de freiner.
- Être capable d'adapter sa vitesse.
- Ne pas avoir de contre-indication médicale pour pratiquer une activité physique et sportive.

### LES RÈGLES DE BONNES CONDUITES :

- Chaque participant est responsable de sa conduite.
- **Il est indispensable de respecter les autres participants**, ne faites pas de manœuvres qui pourraient les mettre en danger.
- **Ne sortez pas du cortège** et veillez à garder vos distances avec les autres usagers de la route.
- **Vous êtes responsable de votre sécurité**, en cas de comportement dangereux, la responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagée.
- **Restez aimable et respectueux** envers les autres usagers de la route.

### LES RÈGLES DE SÉCURITÉ :

- Les membres du COJ et le personnel de la mairie sont chargés de la sécurité, les participants doivent **suivre leurs recommandations et les consignes données par les encadrants**.
- Les patineurs doivent **rester à l'intérieur du cortège**.
- Ne dépassez pas la personne de tête (meneur).
- Restez devant les personnes de fin (lanterne).
- Les participants circulent **exclusivement sur les voies réservées** au parcours, et n'empiètent pas sur les voies ouvertes à la circulation en sens inverse.
- Les patineurs qui quittent temporairement ou définitivement le cortège doivent se conformer scrupuleusement au code de la route. Le cas échéant, **ils ne peuvent plus bénéficier de l'assistance lors de l'événement ou de la sécurisation de la chaussée**.
- **Signalez les dangers** à ceux qui vous suivent en levant les bras, ainsi que les **changements de direction** en indiquant le sens.
- **Ne vous accrochez en aucun cas à un véhicule à moteur** en mouvement ou stationné.

### LES RECOMMANDATIONS AUX PARTICIPANTS :

- Le port du casque est **OBLIGATOIRE**.
- **Les protections pour les participants sont vivement conseillées** : genoux, coudes et poignets.
- Le **matériel de signalétique** est recommandé : gilet réfléchissant et éclairage.
- **Emportez de l'eau**.
- Assurez vous que votre état de santé vous permette de faire un effort physique durant 2 heures, et que vous ne faites pas l'objet de contre indication médicale.

### LES EXCLUSIONS DE LA RANDONNÉE :

Les personnes adoptant un **comportement incompatible** avec le bon déroulement de la randonnée : actes ou propos insultants, violence, introduction et/ou consommation d'alcool, etc.) **ou contraire à la loi seront exclues de l'événement**.

